

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 9 MAI 2017

<u>Présent-e-s :</u>	M.	Ginior	Rana Zolana	LR+	Président
	M.	Luc	Lavarini	DCe	Vice-président
	M.	Jérémy	Annen	LR+	Secrétaire bureau
	M.	Marceline	Barrillier	LR+	Conseillère
	M.	Florian	Barthassat	DCe	Conseiller
	Mme	Sonia	Cathrein	LR+	Conseillère
	M.	Christophe	Cortiglia	DCe	Conseiller
	M.	Daniel	Fischer	DCe	Conseiller
	M.	Benoît	Gaud	DCe	Conseiller
	M.	John	Gyger	DCe	Conseiller
	M.	Alexandre	Krasnosselski	DCe	Conseiller
	Mme	Sylviane	Schrag	DCe	Conseillère
	Mme	Corinne	Sirusas Peduzzi	DCe	Conseillère
	M.	Oscar	Sieve	DCe	Conseiller
	M.	Jacques	Zwicky	DCe	Conseiller
	Mme	Audrey	Zwicky	DCe	Conseillère
	M.	Alain	Walder	DCe	Maire
	M.	Conrad	Creffield	LR+	Adjoint
	Mme	Béatrice	Guex-Crosier	DCe	Adjointe
	M.	Claude	Crottaz		Secrétaire général
<u>Excusé-e-s :</u>	M.	Mark	Goldschmid	LR+	Conseiller
<u>Procès-verbaliste :</u>	Mme	Frédérique	Barbe		

DCe : Démocrate-chrétien et Entente

LR+ : Libéral, Radical et Plus

M. Ginior Rana Zolana, président, souhaite la bienvenue aux membres du Conseil municipal ainsi qu'au public présent. Il excuse l'absence de M. M. Goldschmid et ouvre la séance à 20h35.

I APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR

- I. Approbation de l'ordre du jour
- II. Approbation du P.V. de la séance du 5 avril 2017
- III. Communications du Bureau du Conseil municipal
- IV. Communications du maire et des adjoints
- V. Rapport des présidents de commissions
- VI. Projet de délibération, résolution, motion :
 - VI.1. *P-D-1413 Crédits budgétaires de fonctionnement supplémentaires 2016*
 - VI.2. *P-D-1414 Approbation du compte de fonctionnement, du compte d'investissement, du financement des investissements, du compte de variation de la fortune et du bilan de l'exercice 2016*
 - VI.3. *P-D-1415 Approbation des comptes 2016 de la Fondation de la commune de Bardonnex pour le logement*
 - VI.4. *P-D-1416 Crédit d'investissement de CHF 390'000 destiné à l'aménagement d'une nouvelle caserne de la compagnie des sapeurs-pompiers volontaires de Bardonnex*
 - VI.5. *P-D-1417 Cession gratuite au domaine public communal – Chemin des Forches*
 - VI.6. *P-D-1418 Crédit d'investissement de CHF 680'000 destiné à l'aménagement du chemin des Forches*
 - VI.7. *P-D-1419 Crédit supplémentaire de fonctionnement 2017 de CHF 30'000 destiné à la réorganisation et au renforcement de l'administration communale*
 - VI.8. *P-D-1420 Modification des limites de zones à Compesières (création d'une zone sportive, d'une zone de verdure, d'une zone 4B protégée et d'une zone affectée à de l'équipement public)*
 - VI.9. *P-R-1041 Préavis relatif au plan directeur des chemins pour piétons*
- VII. Élection du Bureau du Conseil municipal pour la période 2017-2018
- VIII. Propositions individuelles, questions et divers
- IX. Calendrier

➔ **N'appelant aucune remarque, l'ordre du jour de la présente séance est approuvé.**

II APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 5 AVRIL 2017

➔ **N'appelant aucune remarque, le procès-verbal de la séance du 5 avril 2017 est approuvé avec remerciements à son auteure.**

III COMMUNICATIONS DU BUREAU DU CONSEIL MUNICIPAL

1. Lecture du courriel de M. Laurent Farinelli, surveillant du Chemin de St-Jacques entre Carouge et la frontière pour le compte de l'association des Amis du Chemin de St-Jacques, informant de l'organisation d'une marche reliant la Basilique Notre-Dame à Cornavin au village de Neydens. Celle-ci se déroulera le samedi 20 mai prochain et est ouverte à toutes et à tous. Le courriel fait également part du préavis négatif de ladite association relatif à une modification, dans le village de Charrot, mentionnée dans le plan directeur des chemins pour piétons.
2. Chaque membre de l'assemblée a reçu, pour information, le bulletin d'information des contrats corridors dénommé *La Trame*.
3. Lecture du courrier, daté du 13 avril 2017, du Comité genevois *Stop TISA*, faisant part de ses actions et de la situation actuelle suite aux récents articles parus dans la presse.
4. Réception d'un courrier signé de MM. G. Barazzone, maire, et de R. Burri, président du Conseil municipal de la Ville de Genève, informant de l'organisation du 1^{er} Tournoi de football (nouveau Challenge) et du 3^e Tournoi de pétanque des élu-e-s genevois-e-s qui se dérouleront tous deux le dimanche 11 juin 2017. Le bulletin d'inscription est à disposition auprès du secrétariat de la mairie.
5. Lecture du courrier de M. René Gisiger, président du Conseil municipal de Perly-Certoux, annonçant que la rencontre agendée au 11 mai prochain à 19h prendra place au nouveau lieu de vie intergénérationnel, 300, route de Saint-Julien.
6. Lecture du courrier de M. Luc Lavarini, daté du 24 avril dernier, faisant part de sa démission du Conseil municipal pour raisons professionnelles. Celle-ci prendra effet à l'issue de la séance plénière du 13 juin 2017.

IV COMMUNICATIONS DU MAIRE ET DES ADJOINTS

1. Visite de l'école de Gilly

M. A. Walder informe que l'Exécutif s'est récemment rendu dans le canton de Vaud afin de visiter le chantier de l'école de Gilly. Cette réalisation, en structure bois, dont le coût est estimé à 16 millions de francs, est composée de 12 classes, d'une salle de gymnastique « double terrain » avec gradins et d'un parking souterrain de 150 places. Bien que séduit par ce bâtiment, M. A. Walder doute qu'une même construction à Genève soit possible à un tarif identique.

2. Sécurité sur la commune de Bardonnex

M. Dominique Jacot, maréchal, et Mme Claire Chevalier, sous-brigadière du poste de police de Carouge, ont récemment rencontré l'Exécutif afin de leur faire un compte-rendu de la sécurité sur la commune de Bardonnex. Malgré un léger pic de cambriolages à fin 2016, la situation est jugée calme. Dans la mesure de ses possibilités, le poste effectue régulièrement des patrouilles sur le territoire communal.

3. Echange avec la Paroisse Saint-Sylvestre

M. A. Walder indique que le projet de rénovation des communs avance ; il espère que les travaux pourront commencer dans le courant du mois de juin. Parallèlement, l'Exécutif travaille à la promesse d'échange avec la Paroisse catholique Saint-Sylvestre qui scellera définitivement l'accord.

4. Finances communales

En raison de la construction de la halle artisanale et des travaux préparatifs en vue de la rénovation des communs de la ferme de Compesières, **M. A. Walder** a constaté un amenuisement des ressources financières communales. Aussi, deux emprunts de deux millions chacun ont-ils été conclus ; le premier à un taux négatif et le second au taux positif de 0.01%.

5. Péréquation intercommunale

M. A. Walder annonce que le renforcement de la péréquation a été accepté à l'unanimité moins une abstention lors de la dernière assemblée générale de l'Association des communes genevoises. Si ce projet de loi passe cet automne devant le Grand Conseil, la modification pourrait entrer en vigueur pour l'établissement du budget 2018 ce qui induira, pour la commune de Bardonnex, une amélioration de revenus de CHF 150'000.- en 2017 et de CHF 300'000.- dès 2018.

6. Hospice Général – accueil des migrants

M. A. Walder informe que l'Hospice Général a établi un bilan, après une année d'activité, de l'Unité Actions Intégration. Ce document se trouve sur CMNet.

7. GIAP – besoin de locaux

Devant la recrudescence des enfants fréquentant les activités parascolaires, le GIAP (Groupement intercommunal des activités parascolaires) a contacté la mairie en raison de son manque d'espace. Au vu de la forte occupation des salles communales, **Mme B. Guex-Crosier** indique que la Paroisse catholique a été approchée pour une éventuelle mise à disposition de la salle de catéchisme dès la rentrée des classes 2017, ce qu'elle a accepté sur le principe. Selon le nombre d'enfants inscrits au restaurant scolaire, il est fort probable qu'une solution doive également être trouvée pour *La P'tite Bouffe*.

8. Passeport vacances

Pro Juventute a repris le concept du Passeport vacances préalablement en charge du Service de la jeunesse de l'Etat de Genève. 400 passeports étaient à disposition des familles pour l'entier du canton de Genève dont cinq pour la commune de Bardonnex. Le délai entre la remise des documents et les dates de vente a été si court qu'il a été impossible de faire de la publicité, aussi aucun passeport n'a trouvé preneur.

9. Chemin des Chouettes

M. C. Creffield indique que l'Exécutif rencontrera la DGT (Direction générale des transports) et son mandataire RGR le jeudi 11 mai au sujet de l'aménagement du chemin des Chouettes.

10. Signalisation routière

M. C. Creffield rappelle que les panneaux relatifs aux nouvelles limitations de vitesse sur les routes de Foliaz et de Fémé ainsi que sur le chemin d'Humilly seront prochainement installés. Dans la foulée, il est fort probable que des contrôles de vitesse soient opérés sur ces tronçons.

11. AIMP Déchets

M. C. Creffield annonce que le consortium *BARD'AU TRI* a remporté le mandat pour le ramassage des déchets. Composé des entreprises Chevalley et Serbeco, ce prestataire débutera son activité le 1^{er} juillet prochain. Bien que l'entreprise Transvoirie ait indiqué qu'elle ne ferait pas appel, M. C. Creffield informe que la décision peut encore faire l'objet d'un recours.

V RAPPORT DES PRÉSIDENTS DE COMMISSIONS

Commission de l'aménagement, de l'urbanisme et de la mobilité :

M. A. Krasnosselski indique que, lors de sa dernière séance, la commission a :

- entamé son étude en vue du préavis de la révision du plan directeur cantonal 2030.

Commission des bâtiments et école :

M. L. Lavarini indique que la commission ne s'est pas réunie depuis la dernière séance du Conseil municipal.

Commission environnement et développement durable :

M. J. Annen indique que, lors de sa dernière séance, la commission a :

- pris acte du résultat de l'AIMP relative à la levée des déchets,
- discuté d'une pétition relative à l'installation d'une table de ping-pong en béton dans le préau de l'école,
- évoqué le concours relatif au calendrier des déchets 2018,
- été questionnée quant à la marche à suivre en cas de déchets entreposés sur un terrain privé.

Commission des finances :

M. G. Rana Zolana indique que, lors de sa dernière séance, la commission a :

- préavisé à l'unanimité les deux délibérations relatives aux comptes 2016 à l'ordre du jour de la présente séance,
- octroyé diverses subventions sportives.

Commission des routes, travaux, et emplacements communaux :

M. C. Cortiglia indique que, lors de sa dernière séance, la commission a :

- reçu le mandataire en charge de l'aménagement du chemin des Chouettes,
- parlé du giratoire et du talus ornemental de Compesières.

Commission sociale et culture :

Mme S. Schrag indique que, lors de sa dernière séance, la commission a :

- finalisé l'organisation de la première sortie des jeunes.

VI PROJET DE DÉLIBÉRATION, RÉOLUTION, MOTION

1. P-D-1413 Crédits budgétaires de fonctionnement supplémentaires 2016

2. P-D-1414 Approbation du compte de fonctionnement, du compte d'investissement, du financement des investissements, du compte de variation de la fortune et du bilan de l'exercice 2016

M. A. Walder propose de traiter conjointement les deux projets de délibération présentés lors de la précédente séance du Conseil municipal. Il rappelle que la première d'entre elles permet de constater et de régulariser les dépassements, en deux fonctions, trois natures, dans les comptes de fonctionnement, ceux-ci ne pouvant pas être compensés par des économies sur d'autres comptes de charges.

Se référant à la deuxième délibération, étudiée en détail par la commission des finances lors de sa dernière séance, il relève que les comptes d'investissement présentent des dépenses inférieures au budget. En effet, certains projets prenant du temps à être réalisés, ceux-ci sont reportés sur les années suivantes.

M. D. Fischer remercie l'administration et plus particulièrement Mme Laura Corradin, comptable, pour le travail de qualité effectué.

➔ **La parole n'étant plus demandée, le président soumet au vote le projet de délibération 1413, puis 1414.**

D - 1413 Crédits budgétaires de fonctionnement supplémentaires 2016

Considérant,

- *la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984, article 30, alinéa 1, lettre d,*
- *les crédits supplémentaires de fonctionnement votés :*
 - CHF 20'000 (délibération D-1387 du 1^{er} mars 2016), crédit supplémentaire de fonctionnement. Sollicitation de l'Hospice général pour l'intégration des migrants,
 - CHF 16'000 (délibération D-1388 du 1er mars 2016), crédit supplémentaire de fonctionnement destiné au remplacement d'une défense incendie et à la réparation de bornes hydrantes sur le territoire communal,
 - CHF 120'000 (délibération D-1389 du 1er mars 2016), crédit supplémentaire de fonctionnement destiné au financement du bicentenaire de l'entrée de la commune de Compesières dans la république et canton de Genève,
 - CHF 8'000 (délibération D-1398 du 21 juin 2016), crédit supplémentaire de fonctionnement destiné à financer des comptages routiers,
 - CHF 10'000 (délibération D-1406 du 20 décembre 2016), crédit supplémentaire de fonctionnement pour l'octroi d'une aide financière d'urgence destinée aux victimes de l'ouragan Matthew en Haïti.
- *les dépassements des crédits de fonctionnement totalisant **CHF 160'656.91**, après avoir pris en déduction les crédits supplémentaires de fonctionnement,*
- *le préavis favorable, à l'unanimité, de la commission des finances du 12 avril 2017.*

Sur proposition du maire et des adjoints,

➔ **le Conseil municipal décide**

1. D'accepter les crédits budgétaires de fonctionnement supplémentaires 2016 pour un montant de **CHF 160'656.91**.
2. De couvrir ces crédits budgétaires supplémentaires par les plus-values enregistrées aux revenus ainsi que par des économies réalisées sur d'autres rubriques des charges.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité, soit par 15 voix.

D – 1414 Approbation du compte de fonctionnement, du compte d'investissement, du financement des investissements, du compte de variation de la fortune et du bilan de l'exercice 2016

Considérant,

- *la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984, articles 30, alinéa 1, lettre f et 96,*

- le compte administratif pour l'exercice 2015 comprenant le compte de fonctionnement et le compte des investissements,
- le compte financier pour l'exercice 2016, qui comprend le bilan et les tableaux demandés par le département,
- le préavis favorable, à l'unanimité, de la commission des finances du 12 avril 2017

Sur proposition du maire et des adjoints,

➔ **le Conseil municipal décide**

1. D'approuver le compte rendu financier de l'exercice 2016.
2. D'approuver le compte de fonctionnement 2016 pour un montant de **CHF 5'569'780.65** aux charges et de **CHF 5'865'819.51** aux revenus, l'excédent des revenus s'élevant à **CHF 296'038.86**.
3. D'approuver le compte d'investissements 2016 pour un montant de **CHF 577'141.95** aux dépenses et pour un montant de **CHF 127'774.90** aux recettes, les investissements nets s'élevant à **CHF 449'367.05**.
4. D'approuver le financement des investissements nets de **CHF 449'367.05** par l'autofinancement à raison de **CHF 1'382'114.45** au moyen de la somme de **CHF 1'086'075.59** qui est constituée par les amortissements inscrits au compte de fonctionnement, et au moyen de l'excédent de revenus du compte de fonctionnement s'élevant à **CHF 296'038.86**, l'excédent de financement s'élevant à **CHF 932'747.40**.
5. D'approuver l'augmentation de la fortune nette s'élevant à **CHF 296'038.86**, représentant l'excédent de revenus du compte de fonctionnement 2016.
6. D'approuver le bilan au 31 décembre 2016 totalisant à l'actif un montant de **CHF 27'439'741.12** qui se compose de :

- Patrimoine financier (natures 10 à 13)	CHF	14'936'090.39
- Patrimoine administratif (natures 14 à 17)	CHF	12'503'650.73
- Avances aux financements spéciaux (nature 18)	CHF	0.00
- Découvert (nature 19)	CHF	0.00
Total de l'actif	CHF	27'439'741.12

Et au passif un montant de **CHF 27'439'741.12** qui se compose de :

- Engagements courants et passifs transitoires (natures 20 et 25)	CHF	1'576'104.10
- Dettes à court, moyen et long terme (natures 21 et 22)	CHF	0.00
- Engagements envers des entités particulières (nature 23)	CHF	137'321.95
- Provisions (nature 24)	CHF	764'998.00
- Engagements envers les financements spéciaux et les préfinancements (nature 28)	CHF	311'317.15
- Fortune nette (nature 29)	CHF	24'649'999.92
Total du passif	CHF	27'439'741.12

Les engagements en faveur de tiers hors bilan s'élèvent au 31 décembre 2016 à **CHF 20'300'000.00** ; à ce montant s'ajoutent l'engagement de leasing (photocopieuse) pour **CHF 12'214.80**, d'une couverture partielle des engagements CAP de **CHF 590'000** et d'une garantie bancaire en faveur de la direction générale de la nature et du paysage, concernant la requête d'abattage sur le crédit d'étude pour la construction d'une halle pour des activités artisanales, pour **CHF 50'000.00**.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité, soit par 15 voix.

3. P-D-1415 Approbation des comptes 2016 de la Fondation de la commune de Bardonnex pour le logement

Personne ne s'opposant à l'entrée en matière, le président cède la parole à **Mme B. Guex-Crosier** qui rappelle que, selon les statuts de la FCBL (Fondation de la commune de Bardonnex pour le logement), les comptes doivent être approuvés par le Conseil municipal. Elle parcourt le bilan et les comptes de la FCBL et indique que ceux-ci révèlent un bénéfice d'exercice de CHF 57'432.55 ; elle spécifie que celui-ci n'est toutefois pas représentatif puisqu'un montant de CHF 26'000.- a été versé au compte de provision pour grands travaux. Se référant ensuite au rapport de gestion 2016, elle relève neuf résiliations de bail ainsi que des travaux d'entretien et de rénovation réguliers, notamment, pour les immeubles sis route des Hospitaliers, la réfection des peintures des cages d'escaliers, le remplacement des vitrages des portes d'entrée des immeubles, le remplacement d'une pompe à chaleur et, pour les immeubles du chemin d'Archamps, la pose d'un adoucisseur, le changement des vannes défectueuses et le dégrasage des conduits de ventilation. Le Conseil de Fondation a également procédé à quelques modifications de ses règlements qui dataient de sa création. Mme B. Guex-Crosier rappelle que la FCBL a fêté, en 2016, son 30^e anniversaire. A cette occasion, les 34 membres qui se sont relayés durant toutes ces années au sein du comité ont été conviés à partager un repas en novembre dernier. Enfin, elle indique que les comptes sont régulièrement tenus par M. Alain Walder qu'elle remercie. Elle relève également l'excellent travail fourni par M. Frank Weimann, membre du Conseil de Fondation, qui veille scrupuleusement au bon état du parc immobilier.

➔ **La parole n'étant pas demandée, le président soumet au vote le projet de délibération 1415.**

D – 1415 Approbation des comptes de la Fondation de la commune de Bardonnex pour le logement – Exercice 2016

Considérant,

- *la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984, articles 30, alinéa 1, lettre i) et 96,*
- *les statuts de la Fondation de la commune de Bardonnex pour le logement, article 13,*
- *l'approbation, à l'unanimité, des comptes par le Conseil de la Fondation, le 3 avril 2017,*
- *le rapport de contrôle du 20 février 2017 délivré par BfB, société fiduciaire BOURQUIN frères et BERAN SA,*

- *le rapport de gestion 2016 de la Fondation de la commune de Bardonnex pour le logement.*

Sur proposition du maire et des adjoints,

➔ **le Conseil municipal décide**

1. D'approuver les comptes 2016 de la Fondation de la commune de Bardonnex pour le logement, soit :
 - a. le compte de résultats pour un montant de CHF 1'592'710.70 aux revenus et de CHF 1'535'278.15 aux charges, l'excédent des revenus s'élevant à CHF 57'432.55.
 - b. le bilan s'élevant à CHF 23'731'849.39 à l'actif et au passif.
2. D'approuver le rapport de gestion de l'exercice 2016.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité, soit par 15 voix.

4. P-D-1416 Crédit d'investissement de CHF 390'000 destiné à l'aménagement d'une nouvelle caserne de la compagnie des sapeurs-pompiers volontaires de Bardonnex

Personne ne s'opposant à l'entrée en matière, le président cède la parole à **M. A. Walder**. Bien que l'estimation et le descriptif soient les mêmes que ceux transmis lors du vote du crédit d'étude, le lancement des soumissions a permis d'affiner les chiffres et de revoir à la baisse le coût de l'aménagement de la nouvelle caserne. Il relève l'engagement de la part des compagnies de Bardonnex et Perly-Certoux d'assumer les travaux de montage des équipements d'exploitation ce qui révèle une économie de près de CHF 90'000.-.

Le nouveau concept d'intervention opérationnel cantonal de défense incendie et secours (2030), qui touche principalement les sapeurs-pompiers professionnels, et de manière concomitante les sapeurs-pompiers volontaires, se préoccupe des capacités d'intervention des professionnels qui, à ce jour, n'arrivent pas à répondre, dans un timing satisfaisant, aux différents sinistres. Les mesures envisagées pour atteindre le taux de réussite recherché de 80%, sont la décentralisation des casernes et l'augmentation des effectifs. Parallèlement, ce concept, qui prend également en considération les compagnies de sapeurs-pompiers volontaires, envisage la création de régions et le regroupement des compagnies. Il n'a, par exemple, aucun scrupule à intégrer la compagnie de Chancy à celle de Bernex, en estimant que les sapeurs continueront néanmoins leurs activités bénévoles au sein de leur commune originelle.

A ce jour, on ne sait si ce concept se réalisera dans son entier. Toutefois, de nombreuses communes ont réagi à ce dernier car elles craignent, tout comme M. A. Walder, de voir disparaître un certain nombre de compagnies de sapeurs-pompiers volontaires oubliant que celles-ci sont parfois l'âme des villages.

2030 n'étant pas demain mais après-demain et l'investissement proposé de CHF 680'000.- (CHF 390'000.- pour chaque commune) étant conséquent, il est raisonnable de s'interroger sur le déplacement des deux casernes actuelles. Toutefois, M. A. Walder encourage le Conseil municipal à aller de l'avant avec ce projet. En effet, il s'agit de la quatrième réforme annoncée alors qu'aucune, à ce jour, n'a abouti. De plus, il est difficile d'envisager que la compagnie de Bardonnex reste 10 à 15 ans de plus dans les locaux de Fémé.

Il précise enfin que ce crédit dépend également de la décision du Conseil municipal de la commune de Perly-Certoux ; s'il devait le refuser, le projet devrait être revu à la baisse pour autant que le déplacement de l'éventuelle nouvelle caserne, dont la taille sera alors réduite, soit maintenu.

M. D. Fischer demande si la commune de Perly-Certoux a, sur son territoire, une autre solution que celle proposée ce soir ?

A la connaissance de **M. A. Walder**, la commune de Perly-Certoux n'a pas étudié d'autres solutions ; en revanche, les locaux que sa compagnie de sapeurs-pompiers occupe actuellement doivent être libérés pour d'autres activités.

M. G. Rana Zolana suggère que ce point soit abordé lors de la rencontre des Conseils municipaux du jeudi 11 mai prochain.

➔ **La parole n'étant plus demandée, le président soumet au vote le projet de délibération 1416.**

D – 1416 Crédit d'investissement de CHF 390'000 destiné à l'aménagement d'une nouvelle caserne de la compagnie des sapeurs-pompiers volontaires de Bardonnex

Considérant,

- *les locaux devenus trop exigus à Fémé, dans l'ancien local de la voirie,*
- *l'intérêt de rapprocher les compagnies des sapeurs-pompiers volontaires de Bardonnex et de Perly-Certoux pour renforcer davantage encore les synergies et partager totalement le matériel,*
- *l'intérêt de la commune de Perly-Certoux de rejoindre cette nouvelle caserne,*
- *les locaux réservés à cet effet dans la nouvelle halle artisanale de la commune, actuellement en construction,*
- *le crédit d'étude de CHF 18'000, voté le 4 octobre 2016 à l'unanimité par votre Conseil, crédit permettant la réalisation de la phase des soumissions,*
- *l'estimation sommaire du 21 juin 2016 du coût d'aménagement devisée à CHF 1'011'960 TTC,*
- *le tableau récapitulatif du 12 avril 2017 prenant en compte le retour des soumissions et le coût des équipements d'exploitation de CHF 766'800,*
- *l'exposé des motifs joint à la présente délibération,*
- *les articles 30, lettre e et 31 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984.*

Sur proposition du maire et des adjoints,

➔ **le Conseil municipal décide**

1. De réaliser les travaux d'aménagement de la nouvelle caserne dans la halle artisanale de la commune, en construction.
2. D'ouvrir un crédit d'investissement de CHF 390'000 destiné à ces travaux.
3. De comptabiliser les dépenses et les recettes éventuelles dans le compte des investissements, puis de porter la dépense nette à l'actif du bilan dans le patrimoine administratif.

4. D'amortir la dépense nette au moyen de 30 annuités dès 2018.
5. D'attribuer au fonds de décoration le 1% du montant des travaux effectifs.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité, soit par 15 voix.

5. P-D-1417 Cession gratuite au domaine public communal – Chemin des Forches

6. P-D-1418 Crédit d'investissement de CHF 680'000 destiné à l'aménagement du chemin des Forches

Les deux projets de délibération étant étroitement liés, ils sont traités conjointement. Personne ne s'opposant à l'entrée en matière, le président cède la parole à **M. A. Walder** qui, dans un premier temps, présente ses excuses pour les différents aller-retour des documents relatifs à la cession. Les immeubles, sis sur la gauche du chemin des Forches, étant bientôt terminés et en raison des trois futures constructions sur la parcelle de l'actuelle « ferme Bourqui », des travaux en sous-sol de la voirie doivent être réalisés. En effet, un élargissement du chemin est nécessaire, d'où la cession de 82 m², ainsi que des dispositions pour la récolte des eaux de surface, l'éclairage du chemin et un aménagement pour les piétons et la mobilité douce doivent être effectués.

M. A. Walder précise qu'il est important de voter ces objets ce soir en raison du délai référendaire et des fêtes qui, en cas de report, empêcheraient à la commune d'être prête le moment venu. Toutefois, l'autorisation pour les trois immeubles n'ayant pas encore été délivrée, il indique que les propriétaires et les Services Industriels de Genève ne souhaitent, pour l'instant, pas effectuer de travaux pour les raccordements.

Il explique que l'entier de l'ouvrage se fera en deux temps et qu'il ne sera terminé qu'une fois toutes les constructions achevées. Enfin, il indique que l'estimatif des travaux s'élève à CHF 680'000.- dont environ CHF 450'000.- seront subventionnés par le fonds intercommunal d'équipement.

➔ **La parole n'étant pas demandée, le président soumet au vote les projets de délibération 1417 et 1418.**

D – 1417 Cession gratuite au domaine public communal – Chemin des Forches

Considérant,

- la construction en voie de finalisation de deux immeubles route d'Annecy 213C et 213E sur les parcelles 4760 (future : 4795) et 4726 (future : 4794), feuille 43 de la commune de Bardonnex, comportant des logements et un parking souterrain donnant sur le chemin des Forches (DD 105052/4),
- la construction future de six immeubles au chemin des Forches 2, 4, 6, 8, 10 et 12 sur la parcelle 3294, feuille 42 de la commune de Bardonnex, comportant des logements et un garage souterrain donnant également sur le chemin des Forches (DD 109558/1),
- l'obligation de la commune de Bardonnex d'aménager ce chemin,

- *la cession gratuite acceptée par le propriétaire des parcelles 4760 et 4724 pour un total de 82 m2 afin d'élargir cette voirie, selon le dossier de mutation 17/2017 du 25 avril 2017 établi par le bureau de géomètres HCC (HUBER, CHAPPUIS et CALAME),*
- *le projet d'aménagement du chemin des Forches joint à la présente délibération,*
- *l'exposé des motifs,*
- *l'article 30, alinéa 1, lettres e et m de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984.*

Sur proposition du maire et des adjoints,

➔ **le Conseil municipal décide**

1. D'accepter la cession gratuite d'une partie des parcelles 4760 et 4724 pour un total de 82 m2, feuille 43 de la commune de Bardonnex, selon le dossier de mutation 17/2017 du 25 avril 2017 établi par le bureau de géomètres HCC (HUBER, CHAPPUIS et CALAME)
2. D'intégrer cette cession au domaine public communal (dp 4440 – chemin des Forches).
3. D'autoriser le maire à signer les actes y relatifs.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité, soit par 15 voix.

D – 1418 Crédit d'investissement de CHF 680'000 destiné à l'aménagement du chemin des Forches

Considérant,

- *la loi générale des zones de développement et son règlement d'application,*
- *les statuts du fonds intercommunal d'équipement et son règlement,*
- *le plan localisé de quartier 29853, approuvé par le Conseil municipal en date du 18 décembre 2012 et adopté par le Conseil d'État en date du 3 février 2016.*
- *le futur développement du périmètre qu'il convient que la commune équipe en vue de ce développement,*
- *le crédit d'étude voté par le Conseil municipal du 5 avril 2017,*
- *le mandat confié au bureau B. OTT & C. ULDRY, ingénieurs civils, pour l'étude de ce projet d'équipement dans le périmètre situé aux abords du chemin des Forches, en zone de développement 4B,*
- *la construction en voie de finalisation de deux immeubles route d'Annecy 213C et 213E sur les parcelles 4760 et 4726, feuille 43 de la commune de Bardonnex, comportant des logements et un parking souterrain donnant sur le chemin des Forches (DD 105052/4),*
- *la construction future de six immeubles chemin des Forches 2, 4, 6, 8, 10 et 12 sur la parcelle 3294, feuille 42 de la commune de Bardonnex, comportant des logements et un garage souterrain donnant également sur le chemin des Forches (DD 109558/1),*
- *l'obligation de la commune de Bardonnex d'aménager ce chemin,*
- *le projet d'aménagement du chemin des Forches joint à la présente délibération,*

- *la demande de financement qui sera déposée par la commune au Fonds intercommunal d'équipement pour les travaux d'équipement précités, qui peut les financer à concurrence de 75% de leurs coûts plafonnés aux montants du standard de référence de CHF 700 TTC par m2 de voie de communication publique pour leur réalisation, leur adaptation et leur modification, conformément au règlement du FIE,*
- *les travaux d'assainissement du réseau secondaire en lien avec ce chemin, une demande au FIA sera également déposée, de même que le prélèvement du solde du solde de la taxe d'équipement,*
- *l'exposé des motifs,*
- *l'article 30, alinéa 1, lettres e et m de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984.*

Sur proposition du maire et des adjoints,

➔ **le Conseil municipal décide**

1. De réaliser les travaux d'aménagement du chemin des Forches.
2. D'ouvrir un crédit d'investissement de CHF 680'000 destiné à ces travaux.
3. De prendre acte qu'une participation, estimée à CHF 450'000 sera demandée au Fonds intercommunal d'équipement (FIE).
4. De prendre acte de la participation du Fonds intercommunal d'assainissement (FIA), dont le montant sera versé sous forme de loyers au compte de fonctionnement.
5. De prendre acte du prélèvement du solde de la taxe d'équipement de CHF 9'792.
6. De comptabiliser les dépenses et les recettes dans le compte des investissements, puis de porter la dépense nette à l'actif du bilan dans le patrimoine administratif.
7. D'amortir la dépense nette au moyen de 30 annuités dès 2018.
8. D'autoriser le maire à contracter, si nécessaire, un emprunt auprès des établissements de crédit de son choix à concurrence de CHF 680'000 afin de permettre l'exécution de ces travaux.
9. D'attribuer au fonds de décoration le 1% du montant des travaux effectifs.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité, soit par 15 voix.

7. P-D-1419 Crédit supplémentaire de fonctionnement 2017 de CHF 30'000 destiné à la réorganisation et au renforcement de l'administration communale

Personne ne s'opposant à l'entrée en matière, le président cède la parole à **M. A. Walder**. Il indique que le départ de la comptable a déclenché une réflexion quant à l'efficacité de l'organisation actuelle de l'administration communale. En effet, la comptable et la secrétaire générale adjointe sont très souvent dérangées par les visiteurs et les téléphones du secrétariat ; il est difficile, dans ces conditions, de se concentrer sur certains dossiers et d'apporter une aide à la résolution de divers problèmes. Aussi, l'engagement d'une réceptionniste s'est-il assez vite présenté comme une solution intéressante.

En outre, au-delà des tâches liées à la réception, elle pourrait se charger de quelques travaux parallèles, tels les courses pour les manifestations, généralement effectuées par le secrétaire général.

Les tâches liées à la réception étant retirées du cahier des charges de la comptable, le poste peut ainsi passer de 60 à 50%. Quant à la taxe professionnelle, elle devrait légèrement augmenter en raison du développement de la ZI des Epinglis et du nombre d'emplois sur la commune qui devrait doubler.

En outre, il a été réfléchi à la mise sur pied de binômes, entre l'Exécutif et l'administration, qui permettraient un avancement et un meilleur suivi des sujets.

Par ailleurs, la charge de travail liée aux nombreux dossiers techniques en cours et en projet s'avère trop importante et il devient nécessaire de renforcer également notre service technique.

Ces modifications impliqueraient le passage de trois ETP (équivalent temps plein) à quatre ce qui représente, charges sociales et prévoyance comprises, environ CHF 100'000.- de charges supplémentaires par année. En comparaison à d'autres communes de même taille ou de même structure, il ne s'agit pas d'exagération puisque la commune de Meinier est actuellement à 4 ETP, Perly-Certoux à 6.6 et Puplinge à 4.7.

➔ **La parole n'étant plus demandée, le président soumet au vote le projet de délibération 1419.**

D – 1419 Crédit supplémentaire de fonctionnement 2017 de CHF 30'000 destiné à la réorganisation et au renforcement de l'administration communale

Considérant,

- *la démission de notre secrétaire-comptable,*
- *le besoin de soutien de l'Exécutif dans les différentes missions et le nombre important de dossiers en cours,*
- *l'objectif d'améliorer l'efficacité de l'administration,*
- *l'exposé des motifs joint à cette délibération,*
- *la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984.*

Sur proposition du maire et des adjoints,

➔ **le Conseil municipal décide**

1. D'accepter le crédit budgétaire supplémentaire de fonctionnement 2017 qui sera comptabilisé de la manière suivante :

N° de compte : 05.301	CHF	24'500
N° de compte : 05.303	CHF	2'500
N° de compte : 05.304	CHF	2'500
N° de compte : 05.305	CHF	500
2. De couvrir ce crédit budgétaire supplémentaire de fonctionnement 2017 par les plus-values enregistrées aux revenus ainsi que par les économies réalisées sur d'autres rubriques de charges.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité, soit par 15 voix.

8. P-D-1420 Modification des limites de zones à Compesières (création d'une zone sportive, d'une zone de verdure, d'une zone 4B protégée et d'une zone affectée à de l'équipement public)

Personne ne s'opposant à l'entrée en matière, le président cède la parole à **M. A. Walder** qui est resté perplexe lorsqu'il a reçu la lettre du Canton l'informant que le dossier était prêt et que les modifications de zone pouvaient être préavisées, les enquêtes techniques et publiques ayant été réalisées. Il rappelle que ces modifications de zone sont essentielles à la réalisation des nombreux projets de la commune à Compesières, toutes les parcelles concernées étant actuellement situées en zone agricole. M. A. Walder a été particulièrement étonné car, pour initier une modification de zone, une demande de renseignements, un plan localisé de quartier ou, selon les situations, un plan de site doivent être produits.

Dans le cas présent, si les modifications de zone sont avalisées, le plan de site n'aura plus besoin d'être finalisé. Néanmoins, le vote du Conseil municipal n'est qu'une étape du procédé, le sujet devant encore être présenté devant le Grand Conseil.

Se référant à la mise à l'enquête publique du plan de site de Compesières, M. A. Walder indique que passablement de remarques ont été formulées par les propriétaires et habitants de Charrot. En effet, le périmètre du plan a repris les limites du périmètre ISOS s'appuyant ainsi sur celles de la zone à bâtir ce qui ne laisse que peu d'espoir de développement. En outre, le plan de site est en superposition avec une partie de la zone agricole spéciale supprimant ainsi l'éventuelle possibilité de mise en place de serres fixes.

M. A. Walder ne serait pas opposé à une modification du périmètre du plan de site, l'essentiel pour la commune de Bardonnex étant le site historique et les modifications de zone liées aux différents projets.

Pour l'instant, l'approbation, par le Conseil municipal, de la modification des limites de zone proposée livrera un signal fort quant à ses intentions. A voir quelle suite sera donnée par le Conseil d'Etat ; c'est-à-dire l'attente de l'approbation du plan de site ou la transmission immédiate de la modification au Grand Conseil.

➔ **La parole n'étant pas demandée, le président soumet au vote le projet de délibération 1420 préavisant favorablement le projet de loi de modification des limites de zones.**

D – 1420 Modification des limites de zones à Compesières (création d'une zone sportive, d'une zone de verdure, d'une zone 4B protégée et d'une zone affectée à de l'équipement public)

Considérant,

- *l'avant-projet de loi sollicitant la modification des limites de zones sur le territoire de la commune de Bardonnex,*
- *l'enquête technique, auprès des différents services de l'État, qui s'est déroulée du 15 avril au 9 mai 2016,*
- *l'enquête publique no 1899 qui s'est déroulée du 16 février au 18 mars 2017,*
- *l'observation reçue dans les délais impartis ainsi que la réponse y relative,*
- *le courrier du département de l'aménagement, du logement et de l'énergie (DALE) du 26 avril 2017, invitant la commune à émettre son préavis sur le projet de modification des limites de zones,*

- *la loi d'application de la loi fédérale sur l'aménagement du territoire du 4 juin 1987,*
- *l'art. 30, al.1, let. q, de la loi sur l'administration des communes, du 13 avril 1984.*

Sur proposition du maire et des adjoints,

➔ **le Conseil municipal décide**

1. *De préavis favorablement le projet de loi de modification des limites de zones, plan n° 29992-505, à Bardonnex, pour la création d'une zone sportive, d'une zone de verdure, d'une zone 4B protégée et d'une zone affectée à de l'équipement public, version au 25 novembre 2015.*

Cette délibération est adoptée à l'unanimité, soit par 15 voix.

9. P-R-1041 Préavis relatif au plan directeur des chemins pour piétons

Personne ne s'opposant à l'entrée en matière, le président cède la parole à **M. A. Walder**. Ce dernier rappelle qu'un crédit d'étude avait été voté, lors de la précédente législature, pour la réalisation de ce plan directeur des chemins pour piétons qui est une obligation découlant de la loi sur l'aménagement du territoire.

En terme de planification, il s'agit d'un outil très appréciable puisqu'il détermine les différents endroits de la commune où des travaux doivent être réalisés. Il permet également une amélioration du maillage facilitant la mobilité douce et le raccord aux communes environnantes afin d'en assurer la continuité. En fin de document, des fiches action, indiquant les améliorations à apporter et présentant des pré-études et des solutions, sont disponibles. M. A. Walder cite en exemple la traversée de la route d'Annecy au niveau des chemins Surpierre et d'Evordes pour laquelle la fiche action propose la réalisation d'un trottoir et d'un passage piétons.

Se référant à la première communication du Bureau du Conseil municipal, **Mme M. Barrillier** demande ce qui pose problème, dans le village de Charrot, aux pèlerins du chemin de Compostelle ?

S'étant inquiété au sujet de cette remarque, **M. A. Walder** a adressé un courrier à l'association des Amis du Chemin de St-Jacques afin de connaître la cause de ce préavis négatif. En réponse, il a été informé que le problème avait été résolu puisque la niche abritant les informations et le tampon encreur relatifs au Chemin avait pu être déplacée sur la parcelle de M. et Mme André Crettenand.

➔ **La parole n'étant plus demandée, le président soumet au vote le projet de résolution 1041 préavisant favorablement le projet de plan directeur des chemins pour piétons.**

R – 1041 Préavis relatif au plan directeur des chemins pour piétons

Considérant,

- *l'obligation légale des communes de réaliser un plan directeur des chemins pour piétons et l'étude menée par la commune,*
- *l'enquête technique (juillet 2015) et la consultation publique entre le 1er juillet 2016 et le 2 août 2016,*
- *les modifications apportées au projet à la suite des différentes consultations citées ci-avant,*

- *l'exposé des motifs.*
- *la loi d'application de la loi fédérale sur les chemins pour piétons et les chemins de randonnée pédestre (LaLCPR), du 4 décembre 1998.*

Sur proposition du maire et des adjoints,

➔ **le Conseil municipal décide**

1. De préavis favorablement le projet de plan directeur des chemins pour piétons n° 29'984, version du mois de novembre 2016.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité, soit par 15 voix.

VII ÉLECTION DU BUREAU DU CONSEIL MUNICIPAL POUR LA PÉRIODE 2017-2018

Mme S. Schrag, au nom du groupe DC et Entente, propose la candidature de **M. John Gyger**, au poste de président du bureau du Conseil municipal.

Mme M. Barrillier, au nom du parti Libéral, Radical et Plus, propose la candidature de **M. Jérémy Annen** au poste de vice-président du bureau du Conseil municipal.

M. D. Fischer, au nom du groupe DC et Entente, propose la candidature de **M. Benoît Gaud** au poste de secrétaire du Conseil municipal.

➔ **Ces candidatures sont approuvées par acclamations.**

XIII PROPOSITIONS INDIVIDUELLES, QUESTIONS ET DIVERS

1. Compagnie des sapeurs-pompiers de la commune de Bardonnex

Mme S. Schrag profite de la présence du capitaine pour transmettre ses remerciements à la compagnie des sapeurs-pompiers de la commune de Bardonnex pour son investissement et sa disponibilité envers les différentes associations communales. Acclamations de l'assemblée.

2. Remerciements

M. A. Krasnosselski remercie M. G. Rana Zolana et ses collègues du bureau du Conseil municipal pour leur travail durant cette année écoulée. Il adresse ses félicitations aux membres du bureau fraîchement élus.

M. A. Walder remercie les membres du Conseil municipal pour les nombreuses décisions prises durant la soirée et plus particulièrement pour leur soutien à la compagnie des sapeurs-pompiers.

3. Stop TISA

Se référant à la lecture du courrier de l'association Stop TISA, **M. J. Annen** demande si le Conseil municipal de la commune de Bardonnex souhaite, comme d'autres communes l'ont fait, prendre une décision à ce sujet ?

M. A. Walder rappelle que ce sujet a déjà été débattu en séance plénière ; il propose de transmettre un extrait des débats aux membres du Conseil municipal afin qu'ils en prennent connaissance.

Ce sujet étant traité par le Parlement fédéral, **Mme M. Barrillier** propose d'attendre sa position.

M. A. Krasnosselski se rappelle avoir reçu un document conséquent qui faisait le compte-rendu de négociations à caractère secret. Ce sujet a été abordé par les différents partis politiques car il s'agit de menaces envers le service public tel qu'il est défini en Europe. Derrière cela se trouvent les intérêts américains qui ont un concept du service public totalement différent du nôtre. M. A. Krasnosselski fait également référence au récent débat sur l'accord entre le Canada et la Communauté européenne qui s'est tenu il y a quelques mois. Celui-ci a été approuvé après l'obtention de garanties exigées par la communauté wallonne de Bruxelles. Il estime que la commune de Bardonnex est indirectement touchée par TISA et qu'il n'est pas nécessaire de se déclarer en zone sanctuaire telle San Francisco vis-à-vis de la politique de M. Trump.

M. J. Zwicky se souvient des agriculteurs manifestant devant l'OMC (Organisation mondiale du commerce) contre les accords de libre-échange. Malgré cela, les politiciens ont voté en faveur de lois facilitant la grande distribution et autres. Malheureusement, nous constatons aujourd'hui en Europe que les exploitations agricoles sont en train de mourir et que seuls les multinationales et leurs actionnaires se sont enrichis. Nous nous retrouvons face à un accord qui permet une sorte de libre-échange sur les services qui, très certainement, profitera grandement aux Indous. Il pense que cette initiative permettant de se déclarer « Hors TISA » est un signe à donner.

M. J. Annen cite un extrait de la définition de TISA sur *Wikipedia* : « Dans le cadre de TISA, les pays devraient renoncer à toute législation imposant une implantation locale, liant les contrats à des emplois locaux, à des transferts de technologies, à des efforts de recherche et développement sur place, à l'utilisation de produits industriels nationaux ». Ceci signifie que, selon les montants engagés, le marché devrait être ouvert au marché international et ne pourrait plus être limité aux entreprises régionales.

M. C. Creffield précise que c'est déjà le cas aujourd'hui.

4. Rencontre avec le Conseil municipal de Perly-Certoux

A la demande de **M. G. Rana Zolana**, sept personnes indiquent qu'elles participeront à la rencontre avec le Conseil municipal de Perly-Certoux. M. C. Crottaz excusera l'absence de l'Exécutif et communiquera le nombre de personnes présentes à l'administration communale voisine.

M. A. Walder demande aux personnes qui se rendront à cette rencontre de prêter une attention particulière à l'ascenseur extérieur qui a été adossé à la maison de maître. Il serait heureux qu'une telle installation puisse être réalisée à Compesières afin de permettre un accès aisé aux étages supérieurs de la Commanderie.

4. Fin de présidence

Bien que son année de présidence prenne fin, **M. G. Rana Zolana** n'a pas préparé de discours au vu de l'ordre du jour chargé de la séance. Il tient toutefois à adresser ses remerciements à ses collègues du Bureau, à l'Exécutif ainsi qu'à l'administration pour les précieux outils mis à la disposition du Conseil municipal pour la prise de ses décisions. Ému, il remercie l'assemblée pour l'avoir élu à la fonction de président durant une année de son dernier mandat. Il félicite les membres du Bureau fraîchement élus et leur souhaite une pleine réussite pour l'année à venir.

Acclamations.

IX CALENDRIER

Commissions	Aménagement, urbanisme et mobilité	24.05.17	12h00	Salle des commissions
	Bâtiments et école	10.05.17	18h30	Salle des commissions
	Environnement et développement durable	22.06.17	18h00	Bardonnex, lieu à définir
	Finances, économie et sécurité	12.06.17	18h30	Halle artisanale
	Routes, travaux, et emplacements communaux	16.05.17	18h30	Salle des commissions
	Sociale et culture	06.06.17	18h30	Salle des commissions
	Bureau	01.06.17	18h30	Mairie
	Conseil municipal	13.06.17	20h30	Salle des Chevaliers
	Rencontre avec le Conseil municipal de Perly-Certoux	11.05.17	18h30	Mairie de Perly-Certoux
	Bouquet de chantier	08.06.17	11h00	Halle artisanale
	Course du Conseil municipal	10.06.17		
	Org. : S. Schrag, F. Barthassat, B. Gaud			

Le président remercie l'assistance et, invitant chacune et chacun à partager le verre de l'amitié, il lève la séance à 22h30.

Ginior Rana Zolana, président

Genève, le 11 mai 2017/fb